

M Le lien Mariverain

Prochaine réunion du conseil :
le lundi 14 mars à 20 h

MARS

D	L	M	M	J	V	S
			2	3	4	5
6	14	8	9	10	11	12
13			16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		



VILLE DE
SAINTE-MARIE
AU CŒUR DE LA RÉUSSITE

www.ville.sainte-marie.qc.ca

Les défis d'un hiver pas comme les autres

Qu'il soit rude ou clément, enneigé ou pluvieux, chaud ou froid, l'hiver québécois laisse toujours sa part de défis pour le Service des travaux publics. Avec ses faibles précipitations de neige et sa succession de temps doux et glacial, la saison 2004-2005 n'échappe pas à la règle.

En ce qui concerne la neige, si la tendance se maintient comme le dirait un animateur fort connu, la Ville pourrait faire d'importantes économies. En effet, on estime qu'une bonne grosse bordée peut coûter jusqu'à 30 000 \$ en frais de déneigement.

Puisqu'il y a toujours un revers à chaque médaille, le faible couvert de neige actuel permet au gel de s'enfoncer profondément dans le sol. Ce phénomène s'accroît lorsque se succèdent des périodes de doux temps et des températures sibériennes. Dans certains secteurs de la Ville, le gel atteint deux mètres de profondeur, avec toutes les mauvaises conséquences que cela peut avoir sur les infrastructures. L'absence de neige provoque un autre effet négatif, soit l'augmentation de l'épaisseur de la glace sur les cours d'eau.

Maurice Mercier
Directeur du Service
des travaux publics



Le Service des travaux publics de la Ville de Sainte-Marie est donc aux aguets et bien aux faits des défis à venir d'ici le printemps. Il est à prévoir par exemple que les réparations des réseaux d'aqueduc ainsi que des égouts pluviaux et sanitaires seront plus nombreuses que l'an dernier. Mais comme on dit dans le langage populaire, un Service des travaux publics bien averti en vaut deux! D'ailleurs, dans le but de limiter les problèmes printaniers, des travaux de prévention ont déjà été effectués tels que le déglacage de ponceaux du réseau pluvial, les travaux d'asphaltage et aussi l'affaiblissement du couvert de glace de certains cours d'eau pour éviter que l'hiver ne se bâcle par des embâcles et des débâcles!

Ceci étant dit, souhaitons quand même encore un peu de neige, en quantité raisonnable bien sûr, pour que les amateurs de sports d'hiver puissent en profiter.



Hockey Junior BB - Coupe Dodge 2005

Les amateurs de hockey de Sainte-Marie et de la région se souviendront certes du « Championnat provincial Junior BB » du printemps de 1982. Effectivement, quatre journées de compétition de haut niveau ont animé notre aréna avec des gradins remplis à pleine capacité. Vingt-trois ans après, le « Championnat provincial Junior BB » revient chez nous du 13 au 17 avril prochain pour la présentation de la « Coupe Dodge 2005 ».

Sainte-Marie a été retenue pour la mise en place de cette finale qui regroupera les dix meilleures équipes Junior BB de la province. Depuis plusieurs semaines déjà, nous avons un comité organisateur à l'œuvre afin de

préparer cet événement provincial d'envergure. Le comité est formé par Mme Julie St-Hilaire et MM. André Bédard, Alain Turmel, Jean Blanchette, Bruno Bilodeau, Philippe Paradis, Harry Giguère, Jules Martineau, Richard Coleman et Louis Normand. Bref, un comité dynamique et engagé à faire de ce championnat un événement sportif dont joueurs, entraîneurs, spectateurs et parents se souviendront.

Nos efforts seront récompensés par l'appui que nous souhaitons recevoir des amateurs de hockey.



Louis Normand
Directeur
Loisirs, culture et vie
communautaire



Notre équipe locale « Les Beaucerons », qui fait partie de la compétition comme équipe hôte, nous représentera dignement. Bref, tout sera en place du 13 au 17 avril pour que Sainte-Marie démontre encore une fois sa grande capacité d'accueillir cet événement sportif majeur.

Dans les prochaines semaines, nous aurons l'occasion de vous transmettre l'ensemble des renseignements entourant la « Coupe Dodge 2005 Junior BB ».

Nomination au DEM



Développement économique mariverain est heureux d'annoncer la nomination de M. Éric Lavoie à titre de coordonnateur de son centre de services aux entrepreneurs. Doté d'une formation en agronomie, M. Lavoie possède une solide expérience en développement industriel, ayant œuvré au cours des quatre dernières années à la direction générale du commissariat industriel du CLD Les Etchemins. De plus, il connaît les exigences du démarrage de projet puisqu'il a été fondateur et directeur général de l'entreprise Fertior. M. Lavoie aura comme premiers mandats de : préparer l'accueil du premier locataire, le Cégep de Lévis-Lauzon; établir les stratégies de concertation avec les forces vives du milieu; prospecter pour amener sous un même toit un éventail de services au profit des entreprises mariveraines.

À ne pas manquer : Exposition « Des couleurs d'arc-en-ciel » (voir p. 3)

Les comités de travail :

Un apport précieux à la prise de décision

Jacques Alain
Directeur général



Dans une ville de l'ampleur de celle de Sainte-Marie, la quantité et la complexité des dossiers à traiter par les élus nécessitent une organisation de travail efficace afin de prendre les meilleures décisions sur la base d'analyses approfondies et complètes. Pour ce faire, les élus se répartissent les tâches et les responsabilités au sein de nombreux comités de travail dans lesquels ils font le suivi et l'analyse de dossiers spécifiques afin de faire rapport au conseil municipal.

Les comités sont des structures souples qui ont l'avantage de centrer les efforts sur des objectifs précis. Ils permettent aux élus de travailler en étroite collaboration avec les chefs de service et les spécialistes des divers départements de la Ville. De cette manière, par la combinaison de l'expérience et des intérêts des élus avec les compétences et l'expertise des spécialistes de l'administration municipale, les comités utilisent au maximum toutes les ressources internes – et même externes, s'il y a lieu – pour mener à bien tous les mandats qui leur sont confiés.

Chacun des grands départements de la Ville – urbanisme, sécurité publique, finances, travaux publics, etc. – dispose de son comité de travail. D'autres comités, de type

ad hoc, sont créés pour traiter de dossiers ponctuels comme, par exemple, les travaux du pont, les odeurs agricoles, etc. Les élus sont également appelés à siéger au sein de comités ou de conseils d'administration extérieurs, comme par exemple la Gigue en fête, la corporation de développement touristique, le DEM, etc. Ces représentations permettent aux élus de garder contact avec les besoins de la communauté dans tous les domaines importants : santé, éducation, économie, culture, communautaire, etc.

Le directeur général, quant à lui, en plus de coordonner l'action des services, doit faire le relais entre le conseil, les comités et les services municipaux. Il aide à préciser les mandats de chacun, participe lui-même à plusieurs comités et voit à ce que le travail réalisé par les services et les comités parvienne au conseil pour décision.

Ainsi, chaque fois que le conseil municipal prend une décision en séance publique, celle-ci est souvent l'aboutissement du travail précieux effectué par les membres des différents comités de travail et des services municipaux, et ce, toujours dans le but de mieux desservir les intérêts de toute la communauté mariveraine.

Les grands avantages de la géomatique

Bruno Gilbert
Directeur du Service
de l'ingénierie



Pour répondre aux responsabilités de plus en plus nombreuses et diversifiées assumées par les organismes municipaux, les élus cherchent à trouver des moyens permettant de tirer le maximum de bénéfices des budgets disponibles. Cela les conduit à repenser l'organisation du travail et à moderniser les approches et les outils de gestion. Sur ce dernier point, la géomatique est une option qui présente de multiples avantages, notamment en ce qui concerne les responsabilités reliées à la gestion du territoire.

Qu'est-ce que la géomatique?

La géomatique, en termes simples, c'est l'utilisation maximale de toutes les possibilités de l'informatique appliquées aux données géographiques d'un territoire donné. Par exemple, à Sainte-Marie, la géomatique est déjà commencée avec le Service d'urbanisme. À partir d'un ordinateur, en cliquant sur un endroit précis sur la carte de la Ville, il est possible d'obtenir une foule de renseignements utiles : adresse, numéro de lot, matricule, zonage, évaluation foncière, superficie, etc. Le traitement de cette information par la géomatique procure des éléments de synthèse appréciables pour la prise de décision. C'est un outil efficace et rentable.

La géomatique peut aller encore plus loin. On peut ajouter une quantité presque illi-

mitée de couches de renseignements sur les cartes géographiques, et ce, en provenance de divers domaines d'intérêt municipal : population, équipements, infrastructures, services, contraintes et servitudes physiques, développement économique et social, pour ne nommer que ceux-là. Ainsi, à partir d'une carte « géomatisée », les décideurs peuvent superposer et comparer ces renseignements, effectuer des analyses et faciliter la prise de décision sur des questions variées.

Géomatique reliée au Service de l'ingénierie

La géomatique apparaît donc comme étant une étape importante de l'informatisation de la Ville de Sainte-Marie. En effet, elle permet une gestion intégrée des bases de données municipales avec les bases de données géographiques.

Au Service de l'ingénierie, une première étape de la géomatique des réseaux d'aqueduc et d'égouts, soit les relevés de positionnement géodésique sur le terrain, a été effectuée à la fin de l'année 2004 et se terminera au début de 2005.

La faisabilité et les coûts reliés à l'étape suivante, soit le rattachement de bases de données de l'état des réseaux, seront étudiés en 2005.

Garde médicale : nouvel horaire

Centre de santé et de services sociaux
du Grand Littoral

Modification aux heures d'ouverture pour la
Garde médicale à Sainte-Marie, les fins de semaine.

Les samedis et les dimanches

Depuis le 12 février 2005, l'horaire de service est :

8 h à 15 h : Présence du médecin • 8 h à 19 h : Soins infirmiers

Prendre note que la Garde médicale fermera à 19 h, et ce, jusqu'au lendemain matin.

Secteur Nouvelle-Beauce



Gigue en fête : en route vers la 6^e édition!

Il nous fait plaisir de vous présenter les membres du conseil d'administration 2004-2005 de Gigue en fête. Il s'agit de Dyane Faucher, Vincent Hottote, Karina Lehoux, Lise Sirianni, Richard Savoie, Jocelyn Lachance (Directeur général), Paulin Nappert, Jean-Marc Labbé et André Bonneville. Était absent : Patrice Simard. La 6^e édition se déroulera du 30 juin au 3 juillet 2005, « On attend votre visite! »

Nouveau mode de taxation des conteneurs à ordures en 2005

Dans le cadre de la rationalisation et de la réorganisation du travail, les vérifications des quantités d'ordures dans les conteneurs ont été abolies.

L'ancien mode de taxation correspondait aux quantités réelles d'ordures dans les conteneurs, ce qui occasionnait des dépenses en temps et argent pour assurer le suivi. Dorénavant, ce sera la capacité (grosseur) des conteneurs qui sera taxée. Alors, si vous possédez un conteneur de 2 verges cubes, vous serez taxé pour 2 verges cubes

d'ordures. Il revient donc aux propriétaires de conteneurs de s'assurer qu'ils ont la bonne grosseur de conteneur.

Si les propriétaires de conteneurs diminuent ou grossissent leur conteneur en 2005, ils doivent aviser le Service des finances de la Ville qui ajustera la taxation en conséquence.

Bruno Gilbert
Directeur du Service
de l'ingénierie

Immatriculation des véhicules automobiles

Veillez noter que le bureau d'immatriculation des véhicules automobiles de la MRC de La Nouvelle-Beauce offre dorénavant le service de paiement par carte de guichet automatique.

Le bureau est situé au 700, rue Notre-Dame, suite B, à Sainte-Marie et les heures d'ouverture sont :

Lundi : 9 h 30 à 16 h

Mardi et mercredi : 8 h 30 à 16 h

Jeudi : 12 h 30 à 20 h

Vendredi : 8 h 30 à 16 h

« Des couleurs d'arc-en-ciel »

Jusqu'au 23 avril 2005, Mme Monique Nadeau Laflamme exposera ses œuvres à la Bibliothèque Honorius-Provost. Originaire de Vallée-Jonction, elle demeure à Sainte-Marie depuis 39 ans. C'est aux Ateliers d'Andrée Verreault qu'elle a découvert la peinture à l'huile et c'est une passion qui grandit sans cesse depuis trois ans.



Paysages, natures mortes et fleurs de toutes sortes font partie des sujets qui l'inspirent.

Line Gagnon
Agente de
développement
culturel



Venez donc découvrir cette artiste de chez nous aux heures d'ouverture normales de la bibliothèque soit les mardi, jeudi et vendredi de 13 h 30 à 17 h et 18 h 30 à 20 h 30; le samedi de 10 h à 15 h.

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est fier d'être associé au ministère de la Culture et des Communications dans cette activité de valorisation des artistes mariverains.

Bibliothèque Honorius-Provost



Jacques Filiatrault
Bibliothécaire

À noter :

- Nouvelle tarification : l'abonnement est GRATUIT pour les résidents de Sainte-Marie de 17 ans et moins avec preuve de résidence.
- Collection de DVD : Disponible pour le prêt, cette collection de DVD comprend des films d'animation, des classiques ainsi que des documentaires.
- Jeux d'échecs : vous pouvez emprunter des jeux d'échecs en échange d'une pièce d'identité et jouer sur place durant les heures d'ouverture.
- Vous pouvez dès maintenant admirer les toiles de l'artiste peintre Monique Nadeau Laflamme. Ses œuvres seront exposées jusqu'en mai 2005.

Nouveautés

- *Britney Spears : Pop princess, Béatrice Nouveau, Michel Lafon, 2004, 153 p., nombreuses photos couleurs.*

De son enfance à ses shows les plus chauds, de sa vie privée chaotique à ses plus grands succès, ce livre album suit le parcours, en plus de 200 photos exceptionnelles, de cette nouvelle légende du glam-rock.

- *Mammifères de la préhistoire, Alan Turner, Nathan, 2004, 192 p.*

Étonnants et parfois méconnus, ils sont apparus sur Terre il y a plus de 200 millions d'années. Qui? Les mammifères. Voici donc 400 photographies et dessins pour partir sur leurs traces.

- *Pirates et corsaires, Olivier et Patrick Poivre d'Arvor, Mengès, 2004, 235 p., nombreuses photographies et reproduction de tableaux.*

D'un côté, les pirates, sans autres lois que celles, violentes, des butins matériels et humains. De l'autre, munis de lettres de marques et de repréailles, les corsaires agissaient au nom d'un roi ou d'un État et s'attaquaient aux ennemis déclarés de ceux-ci. D'une plume alerte, les auteurs

retracent, de l'Antiquité au XIX^e siècle, ce monde fascinant et ces maîtres des mers.

- *La Chine des merveilles : De Gengis Khan au dernier empereur, Gianni Guadalupi, Gründ, 2004, 336 p., nombreuses photographies et reproduction de tableaux.*

Documents historiques inédits et images d'époque extraordinaires illustrent les épisodes marquants des relations complexes entre l'Occident et la Chine, depuis les premiers contacts marchands, très timides, jusqu'à la chute de l'empire, en passant par les années du colonialisme.

Comité mariverain de généalogie

Concours :

Le comité organise un concours de logo qui servira à l'identifier auprès du public. Le gagnant se verra ainsi accorder le grand prix de 100 \$! Les règlements du concours et de l'attribution des prix seront disponibles au comptoir du prêt de la bibliothèque. Bienvenue à tous et toutes!

Nouveautés en généalogie

Merci à Denis Doyon, Liliane Ferland, Jeanine Fecteau, Madeleine Grenier pour le don des documents suivants :

- Généalogie des Doyon et des Turmel, par Denis Doyon, 17 février 2003
- Famille Morin, par Monique Morin
- Famille de Joseph Laplante et Sophronie Couture, mariés en 1898
- Famille de Israël Fecteau et Delvina Turcotte
- Grenier, 1663-2000, par Gaston et Guylaine Grenier

Pour toute information concernant la généalogie ou le Comité, veuillez contacter un de ses membres, soit : Réal Giguère (387-2599); Nicole Poulin-Ferland (387-8233) ou Diane Faucher-Jacques (387-5886).

Offre d'emploi

Technicien(ne) en génie civil

Poste contractuel

La Ville de Sainte-Marie est à la recherche de candidatures pour combler un poste contractuel de technicien(ne) en génie civil au Service de l'ingénierie.

Description du poste

- Effectuer des relevés sur le terrain à l'aide d'instruments d'arpentage et compiler les données recueillies;
- Concevoir, réaliser et mettre à jour des plans;
- Effectuer des rapports d'avancement de dossiers;
- Effectuer la surveillance de chantiers.

Exigences

- Détenir un DEC en génie civil ou en voie de l'obtenir en mai 2005;
- Bonnes connaissances et habiletés à travailler avec le logiciel AutoCAD et avec les instruments d'arpentage;
- Permis de conduire valide.

Conditions

Poste contractuel d'une durée approximative de six (6) mois débutant le 24 mai 2005.

Si ce défi vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae accompagné de vos attestations scolaires sous pli confidentiel ou par courriel, avant 16 h 30, vendredi le 18 mars 2005, à l'attention de :

Madame Hélène Gagné
Directrice du Service du greffe et contentieux Ville de Sainte-Marie
270, avenue Marguerite-Bourgeoys
Sainte-Marie (Québec) G6E 3Z3
helene.gagne@ville.sainte-marie.qc.ca

Opération capitation 2005

Thème : L'Église vit pour vous et par vous!

La capitation, un DON pour l'avenir de l'Église et de notre patrimoine.

Des bénévoles frapperont à vos portes entre **le 6 et le 13 mars**. Vos contributions serviront à couvrir toutes les dépenses reliées à la mission de l'Église. Soyons accueillants et généreux pour notre paroisse.

Merci à l'avance!

Le comité de la capitation.

Conseil en bref



Chantale Faucher
Greffière adjointe

Voici un bref résumé de certaines décisions prises lors de la séance régulière tenue le 14 février 2005, à savoir :

• La Ville a adopté les règlements numéros 1303-2005, 1304-2005, 1305-2005, 1306-2005 et 1307-2005 décrétant des emprunts pour des travaux prévus à l'intérieur du programme des dépenses en immobilisations pour l'année 2005.

• La Ville a adopté le second projet du règlement numéro 1302-2005 amendant le règlement de zonage numéro 700-90 et ses amendements, et plus particulièrement afin de créer une nouvelle zone portant le numéro 156 à même une partie de la zone 112. Cette nouvelle zone inclut notamment les propriétés situées du côté est du boulevard Lamontagne, celles situées de part et d'autre de la rue Nicolas-Comiré et celles situées de part et d'autre des avenues Château-neuf et Linière, entre le boulevard

Lamontagne et la limite arrière des lots bornant le côté est de la rue Nicolas-Comiré.

Cet amendement a pour but de créer une zone où seul l'usage « unifamiliale isolée » sera autorisé dans la catégorie « habitations ». Les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum ont jusqu'au 8 mars 2005 à 16 h 30 pour faire une telle demande.

• La Ville a adopté le premier projet du règlement numéro 1310-2005 amendant le règlement de zonage numéro 700-90 et ses amendements, et plus particulièrement en modifiant les limites des zones 117 et 155 en créant trois (3) nouvelles zones portant les numéros 157, 158 et 159, en agrandissant la zone 155 à même une partie de la zone 117 et en modifiant la grille des usages et spécifications de la zone 155 nouvellement limitée. Cet amendement vise le secteur délimité au nord, par l'autoroute 73, au sud, par le boulevard Lamontagne, à l'est, par la

propriété de la Ville de Sainte-Marie (garage municipal) et à l'ouest, par la limite de la propriété du promoteur Guy Blouin. Chacune de ces zones autorise des usages spécifiques quant à la catégorie « habitations ». Le projet de règlement est disponible au bureau de la greffière sur les heures normales de bureau. Une séance d'information et de consultation publique est prévue pour le 14 mars 2005 à 19 h 30.

• La Ville a autorisé le Service de la protection contre l'incendie à aller en appel d'offres pour l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe. En parallèle à ce processus, la Ville a donné l'avis de présentation d'un règlement d'emprunt décrétant un emprunt de 300 000 \$ et une appropriation du fonds de roulement de 155 000 \$.

• La Ville a désigné la nouvelle voie publique située entre l'avenue Saint-Alfred et l'avenue Saint-Joseph comme étant la « Rue Provost » faisant référence au nom de famille de pro-

priétaires de terrains domiciliaires dans ce secteur. Ce nom sera soumis à la Commission de Toponymie du Québec pour approbation.

• La Ville a procédé à la nomination de monsieur Serge Fecteau à titre de contremaître au Service des travaux publics. Il succède ainsi à monsieur Vincent Marcotte qui a quitté récemment son poste pour occuper une fonction similaire à la Ville de Québec. Nous souhaitons la meilleure des chances à monsieur Fecteau dans ses nouvelles fonctions.

Pour obtenir plus de détails ou une version intégrale de ces procès-verbaux, communiquez avec le personnel du Service du greffe et du contentieux.

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 15 février 2005.

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 700-90.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1.-Lors d'une séance tenue le 14 février 2005, le conseil a adopté le premier projet du règlement numéro 1310-2005 et intitulé :

Règlement amendant le règlement de zonage numéro 700-90 et ses amendements, et plus particulièrement en modifiant les limites des zones 117 et 155 en créant trois (3) nouvelles zones portant les numéros 157, 158 et 159, en agrandissant la zone 155 à même une partie de la zone 117 et en modifiant la grille des usages et spécifications de la zone 155 nouvellement délimitée.

2.-Une assemblée publique de consultation aura lieu le 14 mars 2005 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 270, avenue Marguerite-Bourgeoys à Sainte-Marie. L'objet de cette assemblée est de consulter les intéressés au sujet du projet de règlement dont les dispositions ont pour but :

a) De modifier les limites des zones 117 et 155 en créant trois (3) nouvelles zones, soit :

1. la zone 157 à même une partie des zones 117 et 155 actuelles. Elle sera délimitée au nord, par la limite arrière des lots (profondeur de 30,48 mètres) bornant le boulevard Lamontagne, au sud, par le centre du boulevard Lamontagne, à l'est, par la propriété de la Ville de Sainte-Marie et à l'ouest, jusqu'à la limite de la propriété de monsieur Yves G. Blouin.

2. la zone 158 à même une partie de la zone 117 actuelle. Elle sera délimitée au nord, par le résiduel de la propriété de monsieur Yves G. Blouin, au sud, par la limite arrière des lots bornant le boulevard Lamontagne (zone 157 créée précédemment), à l'est, par la propriété de Promotions RN inc. sur une longueur de 225,0 mètres, et à l'ouest, par la propriété de monsieur Guy Blouin sur une longueur de 225,0 mètres.

3. la zone 159 à même une partie de la zone 155. Elle sera délimitée au nord et à l'est, par le centre de la voie publique projetée soit celle longeant la bretelle de l'autoroute 73, au sud, par la limite arrière des lots bornant le boulevard Lamontagne (zone 157 créée précédemment), à l'ouest, jusqu'à la limite de la propriété de monsieur Yves G. Blouin. L'illustration de ce secteur peut être consultée au bureau de la municipalité.

b) D'agrandir la zone 155 à même une partie de la zone 117 de façon à y inclure le résiduel de la propriété de monsieur Yves G. Blouin (non inclus à l'intérieur de la zone 158 créée précédemment), sis actuellement à l'intérieur de la zone 117.

c) D'autoriser à l'intérieur de la zone 117 diminuée les usages déjà permis par la grille des usages et spécifications de la zone 117 actuelle.

d) D'autoriser à l'intérieur de la zone 155 nouvellement délimitée les usages habitations (multifamiliale), culture,

récréatif, loisirs (parc) et institutionnel, public (infrastructures). La marge de recul avant minimum sera de 6,0 mètres et la hauteur maximum (en étages) sera de 4.

e) D'autoriser à l'intérieur de la nouvelle zone 157 les usages habitations (multifamiliale - maximum de 4 logements), culture, récréatif, loisirs (parc) et institutionnel, public (infrastructures). La marge de recul avant minimum sera de 6,0 mètres sauf pour les emplacements bornant le boulevard Lamontagne où elle sera de 9,0 mètres et la hauteur maximum (en étages) sera de 2.

f) D'autoriser à l'intérieur de la nouvelle zone 158 les usages habitations (unifamiliale isolée et unifamiliale jumelée), culture, récréatif, loisirs (parc) et institutionnel, public (infrastructures). La marge de recul avant minimum sera de 6,0 mètres et la hauteur maximum (en étages) sera de 2.

g) D'autoriser à l'intérieur de la nouvelle zone 159 les usages habitations (unifamiliale isolée, unifamiliale jumelée, unifamiliale en rangée et multifamiliale maximum de 4 logements), culture, récréatif, loisirs (parc) et institutionnel, public (infrastructures). La marge de recul avant minimum sera de 6,0 mètres et la hauteur maximum (en étages) sera de 2.

Ces dispositions du règlement numéro 1310-2005 visent les zones 117 et 155 qui se situent approximativement aux endroits suivants :

Zone 117 : est délimitée au nord, par l'emprise de l'autoroute 73, au sud, par le boulevard Taschereau Nord, à l'est, par la propriété du promoteur Promotions RN inc. et à l'ouest, par la limite arrière des lots bornant le côté ouest de l'avenue Saint-Joseph et ce, excluant les emplacements bornant l'avenue Gendreau.

Zone 155 : est délimitée au nord, par l'emprise de l'autoroute 73, au sud, par le centre du boulevard Lamontagne, à l'est, par la propriété de la Ville de Sainte-Marie (garage municipal) et à l'ouest, par la limite de la propriété du promoteur Yves G. Blouin.

L'illustration de ces zones peut être consultée au bureau de la municipalité.

3.- Au cours de cette assemblée, le maire Harold Guay ou son représentant expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur chacune des dispositions du règlement numéro 1310-2005.

4.- Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la greffière du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30.

5.- Le projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Ville de Sainte-Marie, ce quinzième jour du mois de février de l'an deux mille cinq.

Hélène Gagné,
Greffière.